

Délibération

Générale

colonial

## DELIBERATION n° 484 rendant exécutoires les délibérations n°s 483 à 486 du 5 octobre 1963 de la Commission permanente de l'Assemblée Territoriale, accordant concessions provisoires de terrain sur le Territoire.

n° 484

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
5 octobre 1963

Numéro JO  
n° 10 du 31/10/1963

Date du numéro  
31 octobre 1963

### TEXTE INTÉGRAL

rendue exécutoire par arrêté n° 1256 du 9 octobre 1963 la Commission permanente de l'Assemblée Territoriale a accordé à M. Mohamed Aouad Mohamed la concession provisoire d'un terrain d'une superficie de 1.532 m<sup>2</sup> sise à Ambouli, au prix de 15 francs le mètre carré.